

COMpte RENDu du CONSEIL MUNICIPAL du 11 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le onze novembre à huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la Présidence de Madame PONS-BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux en exercice, sauf DESIR Jean, absent.
Monsieur GONZALEZ Jean José a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

1^{ère} délibération : conventions de passage avec le SDE04.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SDE04 va réaliser les travaux de renforcement de la ligne électrique BT 400 Volts lieudit « La Forest et Fenouil » et que celle-ci traversera 3 parcelles communales cadastrées A 57, A 67 et A 77 et donne lecture des projets de convention de passage à signer avec le SDE04.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les conventions de passage avec le SDE04 ainsi que tout document nécessaire à la réalisation des travaux cités ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité

2^{ème} délibération : DETR 2020 – réhabilitation d'un bâtiment communal et aménagement d'un espace culturel.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal au cœur du village et son aménagement en espace culturel, l'objectif étant d'attirer dans cet espace les jeunes et les moins jeunes par un service innovant.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 35 029 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Montant de l'opération	35 029 € HT
Subvention de l'Etat – DETR 35 %	12 260 €
Subvention Région (FRAT) acquise	12 000 €
Autofinancement Commune	10 769 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis et le plan de financement
- décide de la réalisation des travaux,
- sollicite l'aide de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020, pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible,
- autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Approuvé à l'unanimité

3^{ème} délibération : Assiette et destination des coupes – exercice 2020

Conformément au plan d'aménagement de la forêt communal en cours, les services de l'ONF proposent pour l'année 2020 :

1/ **De passer en coupe la parcelle 7A** : il s'agit d'une futaie régulière de hêtre et de Pins sylvestre mélangés sur une surface de 8.66 ha.

- *Type d'intervention* : coupe d'amélioration. Le passage en coupe aura un double caractère sanitaire et d'éclaircie par le haut (prélèvement des arbres mûrs) et prélèvera d'une tige sur trois à une tige sur deux. Il s'agit de maintenir une densité comprise entre 350 et 500 tiges/hectare.

2/ **De passer en coupe la parcelle 8 A et D** : il s'agit d'une futaie régulière de Pins sylvestres sur une surface de 2.82 ha.

- *Type d'intervention* :
 - Coupe d'amélioration sur une surface de 0.73 ha. L'intervention visera les mêmes objectifs que pour la parcelle 7A.
 - Coupe de régénération définitive sur une surface de 2.09 ha. Il s'agit de couper l'ensemble des arbres mûrs présents dans les zones où la régénération est acquise.

3/ **De passer en coupe la parcelle 9 A** : il s'agit d'un taillis de hêtre et de Pins sylvestre en mélange sur une surface de 8.5 ha.

- *Type d'intervention* : coupe d'amélioration. Les objectifs sont les mêmes que pour la parcelle 7A.

Après cet exposé, le conseil municipal décide :

D'accepter l'état d'assiette des coupes en parcelle 7, 8, et 9 et les types d'interventions présentés par les services de l'ONF et demande à ce dernier de procéder à la mise en vente des bois sur pied.

Approuvé à l'unanimité

4^{ème} délibération : Vote de crédits supplémentaires. Budget général de la Commune.

Madame le Maire expose au le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2131	Bâtiments publics		24230.00
231	Immobilisations corporelles en cours		-19230.00
1641	Emprunts en euros	5000.00	
	TOTAL :	5 000.00	5 000.00

Madame le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits. Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 h 30